

REPONSES AUX INTERROGATIONS DU COLLECTIF « CITOYENS FRATERNELS 92 »

Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

1/ Une ABS a-t-elle été faite pendant la mandature ?

Non. Aucune analyse sérieuse des besoins sociaux n'a en tout état de cause été partagée ou débattue durant ce mandat.

Plusieurs études récentes ont cependant démontré que la ville d'Asnières restait marquée par un taux de pauvreté important (16,2%, soit 14 162 personnes considérées comme pauvres), supérieur à la moyenne départementale (12,2%) et à la moyenne nationale (14,69%).

2/ Si, non, vous engagez-vous à en lancer une dès 2020 ?

OUI.

C'est au demeurant une obligation, qui doit donc être respectée.

Nous nous engageons ainsi à réaliser une ABS dès le début de notre mandat.

3/ Vous engagez-vous à partager les résultats et à en faire un outil de pilotage concerté de la politique sociale communale ?

OUI, en conformité avec notre programme qui vise à faire d'Asnières une ville plus démocratique, et à remettre les citoyens au cœur des décisions concernant le territoire.

Au-delà, nous croyons que la politique d'une municipalité est d'autant mieux comprise si l'analyse et le diagnostic sur lesquels elle se base sont partagés avec les citoyens.

Nous partagerons donc les résultats de cette analyse et agirons avec tous les acteurs sociaux pour répondre aux besoins sociaux des Asniérois.

CCAS

4/ Priorités et moyens ?

Nous nous engageons à augmenter les moyens financiers et humains du CCAS, insuffisants à l'heure actuelle.

Un effort particulier sera d'ailleurs réalisé sur le recrutement et la formation du personnel.

Dans le cadre de cette volonté, nous redéfinirons en début du mandat les priorités qui devront être celle du CCAS à la lumière de l'analyse des besoins sociaux (ABS) que nous comptons réaliser au préalable.

Changeons notre vi(II)e !

Sans nous engager plus que de raison, l'ABS étant l'outil sensé nous permettre de dégager les priorités

Parmi ces priorités, figureront naturellement la question de l'accompagnement administratif et/ou financier des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en difficulté, les secours d'urgence en matière alimentaire (colis, bons), de santé et de logement.

5/ Etes-vous prêt à créer une épicerie sociale en partenariat CCAS et associations ?

OUI. Nous nous engageons d'ailleurs à créer une épicerie sociale et solidaire dans notre programme (Mesure 19).

Cette mise en place se fera en partenariat avec le CCAS et les associations œuvrant dans ce domaine.

6/ Etes-vous prêt à favoriser la communication et le travail en réseau, à faire animer par le CCAS un partenariat entre tous les acteurs associatifs caritatifs ?

OUI.

7/ Vous engagez-vous à accueillir et faire domicilier au CCAS les personnes SD, les personnes migrantes et tout personne précaire présente sur la ville ?

OUI.

Romain JEHANIN est d'ailleurs la seule tête de liste dans notre ville à avoir signé, au nom de notre liste, la tribune de la Fondation Abbé Pierre pour s'engager à respecter la "Déclaration des droits des personnes sans-abri".

Notre liste s'engage ainsi pleinement sur ce sujet.

Accès aux droits et accueil des personnes les plus précaires et les plus fragiles

8/ Quelle politique de formation à l'accueil des personnes plus précaires et les plus fragiles prévoyez-vous de mettre en œuvre dans les divers services de la ville recevant du public ?

Des formations à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires et, par ailleurs, à l'accueil des personnes en situation de handicap seront organisées durant la mandature dans les services de la ville recevant du public.

Quartiers Politique de la Ville

9/ Vous engagez-vous à faire fonctionner les Conseils Citoyens ?

OUI.

Nous envisageons également de les doter d'un budget propre, et de renforcer leur pouvoir de décision (capacité à s'auto-saisir d'un sujet, à faire inscrire une question à l'ordre du jour du Conseil municipal, réservation d'un encart mensuel dans le magazine Asnières infos magazine, ...).

10/ Vous engagez-vous à publier les points d'avancement et les bénéfices apportés aux habitants ?

Changeons notre vi(II)e !

OUI.

Dans un souci de démocratie et de transparence, deux grandes priorités de notre programme, nous informerons régulièrement les habitants de l'avancement des projets et des réalisations.

Accompagnement scolaire

11/ Quelle coordination ou quels moyens supplémentaires pensez-vous mettre en place pour que chaque enfant en ayant besoin puisse accéder à un accompagnement de qualité ?

En coordination avec le service Enfance, nous soutiendrons l'organisation (gratuite ou à des taux tarifaires modiques), de séances de soutiens scolaires de deux types pour les enfants en difficulté :

- Aide aux devoirs le soir dans différents quartiers de la ville et principalement dans les quartiers les plus démunis,
- Remise à niveau pendant les petites vacances et les vacances d'été, quinze jours avant la rentrée scolaire, ce qui implique l'ouverture des écoles primaires.

Ces séances devront être accessibles au plus grand nombre.

A cette fin, nous soutiendrons davantage les associations œuvrant en la matière, en les aidant à recruter des personnels qualifiés pour assurer ces séances (par exemple grâce aux supports de communication de la ville).

De même, nous veillerons à ce que chaque association dispose des locaux nécessaires à l'exercice de son activité.

L'EMPLOI

Maison de l'Emploi et Mission locale

12/ Quels objectifs envisagez-vous de leur donner dans une politique de soutien au retour à l'emploi (impulsion des initiatives, coordination des intervenants, accueil et orientation des publics, ... ?)

Très insuffisamment pourvues à l'heure actuelle, sous-dotées en effectifs, la Maison de l'Emploi et la Mission locale doivent se voir attribuer des moyens à la hauteur des enjeux.

Cette augmentation des moyens de ces deux structures est essentielle, dans une ville où le taux de chômage demeure supérieur à 11%.

Elles doivent pouvoir :

- Accompagner au mieux les personnes en recherche d'emploi (en proposant des bilans de compétences, une aide à la rédaction d'un CV, à la recherche d'un emploi ou encore une formation à un entretien d'embauche et à l'informatique).
- Nouer un véritable partenariat avec les entreprises d'Asnières et tous les acteurs locaux œuvrant dans ce domaine (associations, club des entrepreneurs, ...) pour faciliter les recherches de stages, de jobs d'été et d'emplois.
- Soutenir toutes les initiatives d'aide au retour à l'emploi.

Changeons notre vi(II)e !

13/ Avec quels moyens ?

Cela passe par un renforcement des moyens financiers et humains de ces deux structures.

Il conviendra notamment de recruter du personnel supplémentaire, afin d'attribuer un conseiller dédié et formé, à chaque personne en recherche d'emploi.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

14/ Vous engagez-vous à soutenir la candidature de la ville à l'extension de l'expérimentation sur le territoire identifié dans les Hauts d'Asnières ?

OUI.

Nous soutenons pleinement, depuis le départ, ce projet, d'ailleurs initié par l'un des membres de notre liste (et qui fait aujourd'hui l'objet d'un consensus local qui devra perdurer pour permettre sa pleine réalisation).

Nous le prévoyons d'ailleurs clairement dans notre programme (cf mesure 22).

15/ A lui donner tous les moyens de construire un dossier permettant l'habilitation (3 personnes Equivalent Temps Plein) ?

OUI.

Cela va dans le sens de notre soutien à cette expérimentation qui a fait ses preuves dans d'autres villes.

16/ A favoriser la coordination avec les services de la ville concernés par ce projet (politique de la ville, développement économique, CCAS, ...)

OUI, ainsi qu'avec les services publics et les entreprises présentes sur le territoire.

Insertion par l'Activité Economique

17/ Quels moyens prévoyez-vous de mettre en œuvre ?

Nous soutiendrons toutes les initiatives allant dans le sens de l'insertion par l'activité économique. A titre d'exemple, nous prévoyons, dans notre programme :

- **La création d'une Ressourcerie.**
- **La création d'un véritable partenariat avec les entreprises et les commerces du territoire.**
- **Un soutien accru à la recherche de stages et de formations.**
- **Une réflexion sur les structures d'insertion par l'activité économique.**

18/ Création d'une nouvelle Régie de Quartier ou de Territoire ?

OUI.

Cette proposition figure d'ailleurs dans notre programme (cf mesure n°20).

19 / Inscription dans les appels d'offres de la Ville d'une clause d'emploi sociale ou d'insertion ?

OUI.

Cela figure là encore dans notre projet (cf notre site internet).

Changeons notre vi(II)e !

Garde d'enfants pour les parents en recherche de travail

20/ Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre aux parents en recherche d'emploi ou de formation de faire garder leurs jeunes enfants pendant cette recherche ?

Nous prévoyons d'augmenter le nombre de places en crèches, et de développer les modes de garde alternatifs, afin de permettre à chaque Asniérois, donc notamment aux parents en recherche d'emploi, de faire garder leurs jeunes enfants (cf mesures 42, 43, 44 et 45 de notre projet).

Nous proposons également de soutenir davantage les parents qui en auraient besoin, notamment ceux en recherche d'emploi ou de formation, notamment par le biais d'une grille tarifaire adaptée à leur situation.

LOGEMENT ET HEBERGEMENT

Quels sont vos objectifs en matière de développement du parc social ?

21/ Vous engagez-vous à ce que la commune atteigne le taux réglementaire de 25% avant la fin de la prochaine mandature ?

Oui (cf la réponse à la question suivante).

22/ Etes-vous prêts à engager les programmes pour aller au-delà et rapprocher la commune du taux moyen de l'établissement Public Territorial, Boucle du Nord, soit 35% ?

Oui.

Nous proposons d'ailleurs clairement dans notre programme de porter d'ici à 2026 le nombre de logements sociaux à 30% dans la ville, compte tenu du nombre important de demandeurs de logements sociaux à Asnières (cf mesure 27 de notre projet).

Nous sommes d'ailleurs la seule liste à prendre un tel engagement dans nos documents de campagne, et à vouloir dépasser ce seuil légal des 25%.

A plus long terme, notre volonté est de satisfaire entièrement les besoins des habitants et de garantir le droit de chacun à un logement décent.

23/ Quels moyens envisagez-vous pour y arriver ?

Nous porterons un effort particulier en affectant la moitié des nouvelles constructions à du logement social, notamment dans les quartiers insuffisamment pourvus.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre progressivement en place une réserve de logements municipaux permettant à la ville d'en attribuer en urgence, et de créer à terme une coopérative HLM locale (cf mesure 29 de notre programme).

24/ Principaux programmes de construction prévus ?

Changeons notre vi(II)e !

Nous ferons un point, au début du mandat, sur les programmes en cours, et ceux prévus, mais non encore votés.

25/ Renforcement des règles de mixité dans le PLU en baissant la taille des opérations concernées (10 logements) et en modifiant le pourcentage de logements sociaux à réaliser (ex :20% entre 10 et 30 logements, 30% au-delà) ?

Comme précédemment indiqué, nous souhaitons affecter la moitié des futures opérations (quelle que soit leur taille) à du logement social.

C'est pour nous la seule méthode réaliste permettant d'atteindre le seuil de 30%, sans pour autant multiplier les opérations immobilières comme c'est le cas actuellement et densifier la ville.

26/ Densification des quartiers d'Asnières, pour faciliter la mise en œuvre de cette production, et arriver à une meilleure diffusion dans la commune ?

Nous œuvrerons à davantage de mixité sociale, tout en évitant de sur-densifier la ville, comme précédemment indiqué.

27/ Etes-vous prêt à renforcer la part des logements à bas loyers (PLUS et PLA-I) dans la production (jusqu'à 85% !) pour être davantage en phase avec le revenu des demandeurs ?

OUI.

28/Qu'envisagez-vous pour faciliter le développement de nouvelles structures d'accueil et de logements adaptés, en direction des jeunes, des précaires, des sans domicile, des migrants, des handicapés, ... ?

Notre programme prévoit des logements d'accueil pour les personnes en difficulté.

Le centre d'hébergement actuel « Le Havre » sera par ailleurs renforcé par l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence, notamment pour les familles.

L'équipe municipale soutiendra la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale auprès des services de l'Etat.

Pour les jeunes, une partie du parc locatif leur sera réservée afin qu'ils échappent aux prix exorbitants du privé.

S'agissant des personnes en situation de handicap, nous souhaitons renforcer les dispositifs d'aide à l'adaptation de leur logement.

29/ Etes-vous prêts à développer des projets d'habitat inclusif (cohabitation accompagnée) ?

OUI, un projet d'habitat intergénérationnel est prévu dans notre programme, alliant notamment les jeunes aux personnes âgées.

30/ Si une association propose un projet, quels moyens êtes-vous prêts à mobiliser pour l'accompagner sur les plans politiques, réglementaires et financiers ?

Changeons notre vi(II)e !

Tout dépend du projet, du nombre d'Asniérois qu'il pourrait toucher, et des moyens qu'il nécessite.

De manière générale, nous nous engageons à analyser chaque projet, à soutenir et à travailler en étroite collaboration avec les associations concernées pour leur permettre de le réaliser.

31/ Quels dispositifs sont prévus pour faciliter le développement du logement social conventionné ou des logements « passerelles » de type Solibail dans le parc privé ?

L'une de nos priorités est le logement. Aussi, devons-nous proposer une offre diversifiée, du logement social au logement accompagné.

Nous sommes donc favorables au déploiement de dispositifs pour faciliter le développement du logement social conventionné et des logements « passerelles de type Solibail ».

Les supports de communication de la ville seront essentiels à la promotion de ce dispositif d'intermédiation locative, et pour inviter des propriétaires à mettre en location leur logement, en toute sécurité.

32/ Etes-vous prêts à mettre en place une contribution financière communale ?

Oui, Une contribution financière communale pourrait être mise en place, selon l'ampleur du projet, pour aider les propriétaires ou les associations à effectuer des travaux si nécessaires.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour résorber le stock de logements indignes et indécents ?

33/ Relance d'un programme d'intérêt général « habitat indigne » (PIG), dotés de moyens financiers (financement d'un prestataire pour le repérage, l'assistance aux occupants et aux propriétaires, ...) et logistiques : mobilisation des services de la ville et notamment du service communal d'hygiène ?

OUI.

Nous proposons d'ailleurs dans notre projet de mettre en place un grand plan de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne (cf mesure n° 26).

Cela passe par la réalisation, en début de mandat, d'un diagnostic actualisé sur l'état du logement insalubre et indigne à Asnières.

Cela passe ensuite par un renforcement du repérage et des contrôles.

Cela passe en outre par un programme d'assistance aux occupants, et, selon les cas, aux propriétaires.

Cela passe enfin par la poursuite des « marchands de sommeil », et l'expropriation des propriétaires condamnés comme tels, comme le prévoit la Loi Elan.

Les services municipaux, au premier rang desquels le service Hygiène, seront pleinement mobilisés dans ce cadre, dans une logique de coordination de ce plan, et d'action (réalisation notamment de contrôles).

34/ Mise en place d'un permis de louer (disposition prévue par la loi ALUR) ?

Changeons notre vi(II)e !

OUI, nous le prévoyons dans notre programme.

Cette proposition permet en effet de renforcer le contrôle de la qualité du logement à louer par le service Hygiène.

Quel est le positionnement de la Ville dans les politiques mises en œuvre à l'échelle de Boucle Nord de Seine ?

35/ Rôle de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : quelles opportunités y voyez-vous ?

Faire jouer l'intercommunalité pour peser davantage sur le territoire.

36/ Envisagez-vous de promouvoir des initiatives à cette échelle : Plan pour le mal logement ? Maison de l'Habitat ? Logement des jeunes ? ...

Oui.

ACCOMPAGNEMENT DE LA SANTE MENTALE

37/ Quels priorités et moyens souhaitez-vous donner au Conseil Local de Santé Mentale CLSM ?

Dispositif de concertation et de coordination entre tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale d'un territoire, le CLSM ne peut s'envisager sans l'investissement des services de santé municipaux.

Nous soutiendrons donc son fonctionnement, et débloquerons les moyens nécessaires à celui-ci.

Nous souhaitons par ailleurs permettre le développement d'un véritable accompagnement des familles dans leurs démarches administratives, ainsi que d'une aide au logement pour les personnes en situation de handicap psychique ou mental.

38/ Vous engagez-vous à en publier les travaux régulièrement au cours de la prochaine mandature ?

OUI, dans une logique de transparence et de partage des informations avec les habitants.

39/ Vous engagez-vous à créer un groupe de travail sur le logement des personnes souffrant de maladie ou handicap psychique ou mental ?

OUI. C'est envisageable avec des représentants de tous les acteurs concernés (les services médico-sociaux, la Ville, les associations œuvrant dans ce domaine, ...)

40/ Vous engagez-vous à soutenir la création d'au moins une résidence d'accueil pour l'insertion des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique ou mental dans la ville ?

OUI. L'exemple du Clubhouse de Paris 19^e, pour ne prendre que celui-ci, est transposable à Asnières avec les accompagnants qualifiés.

**Changeons
notre vi(II)e !**